

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DU 72-1 Approbation du dossier de réalisation de la ZAC de la Porte de Vincennes (12^{ème} et 20^{ème}).

**M. Jacques BAUDRIER, Mme Pénélope KOMITES,
M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 et R.311-7 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2011 DU 108 des 11 et 12 juillet 2011 ayant approuvé l'extension du périmètre d'étude et des objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur ainsi que sur les modalités de la concertation en vue de la création de la ZAC du secteur de la porte de Vincennes (12^{ème} et 20^{ème}) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DU 147 des 22 et 23 avril 2013 ayant approuvé les modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une ZAC dans le secteur de la Porte de Vincennes (12^{ème} et 20^{ème}) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DU 289 des 12 et 13 novembre 2013 ayant approuvé le bilan de la concertation préalable, le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et le dossier de création de la ZAC ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé par délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006, ses modifications, mises en compatibilité, révisions simplifiées et mises à jour intervenues depuis lors ;

Vu le projet en délibération 2015 DU 72 en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose :

- 1 d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC de la Porte de Vincennes ;
- 2 d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC de la Porte de Vincennes ;
- 3 d'approuver le contrat de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte de Vincennes avec la SEMAPA et d'autoriser Madame la Maire à le signer ;
- 4 d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la ZAC de la Porte de Vincennes ;
- 5 d'autoriser la SEMAPA à déposer les demandes de permis de démolir nécessaires à la réalisation de la ZAC et, en particulier, à la démolition, en temps voulu et après relogement des habitants et des services impactés :
 - du bâtiment de logement géré par la RIVP au 3, 5, 7 rue Cristino Garcia,
 - des bâtiments de la DVD situé boulevard Carnot,
 - des bâtiments de la DEVE situés avenue de la Porte de Vincennes,
 - de l'annexe du collège Lucie Faure située rue Maryse Hilsz,
 - de logements de fonction communs à l'école élémentaire Maryse Hilsz et au collège Lucie Faure,
 - de certains équipements scolaires de l'école élémentaire Maryse Hilsz.

Vu le dossier de réalisation de la ZAC de la Porte de Vincennes ci-annexé comportant :

- Le projet de programme des équipements publics ;
- Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5^{ème} Commission, Mme Pénélope KOMITES, M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission, et Mme Alexandra CORDEBARD au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de la Porte de Vincennes (12^{ème} et 20^{ème} arrondissements), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et en mairies des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

DOSSIER DE REALISATION
Modalités prévisionnelles de financement de l'opération
d'aménagement
(art R.311-7 c) du Code de l'Urbanisme)

Annexe au projet de délibération 2015 DU 72-1°

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération sont détaillées dans le document intitulé « bilan financier prévisionnel » ci-annexé, pour ce qui concerne l'ensemble des missions confiées à l'aménageur dans le cadre de sa concession d'aménagement.

La présente note précise les principes adoptés pour le financement des équipements de la ZAC et récapitule la part de dépense prises en charge par le budget de la Ville, soit sous forme de participation aux équipements versés à l'aménageur, soit sous forme de dépenses directes pour les travaux réalisés en régie par la Ville. Par ailleurs, le présent document précise les recettes procurées à la Ville par l'opération.

A l'exception du coût du gymnase pont et du centre des cultures urbaines, qui sont en valeur finale estimée, les sommes indiquées ci-dessous sont présentées en valeur 2015. Elles varieront en fonction des indices correspondant à chacune des prestations exécutées.

CHARGES POUR LA VILLE DE PARIS

Les équipements d'infrastructure

Pour les voies, réseaux et espaces publics qui excèdent les besoins de l'opération, mais dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'aménageur, soit le franchissement du boulevard périphérique au niveau de l'avenue de la Porte de Vincennes, la création des avant becs, l'aménagement des rues du Commandant l'Herminier, du Chaffault, Jeanne Jugan et Elie Faure et le boulevard Carnot, la passerelle, il est prévu une répartition du financement entre la Ville et l'aménageur. L'amélioration des continuités piétonnes Est/Ouest au niveau du Cours de Vincennes sera à la charge de la Ville. La participation de la Ville s'élève à environ 23,36 M € TTC valeur 2015 comprenant le coût des travaux et honoraires techniques et s'échelonne de 2017 à 2022.

La végétalisation de l'espace public, le remaniement et la végétalisation des talus du boulevard périphérique, la création du jardin public « Carnot est » et la requalification des trois jardins publics existants « de la Paix », « Delaporte » et « Carnot Ouest » seront également conduits sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur. Ces aménagements excédant également les besoins de l'opération, ils seront financés en partie par la Ville, La participation de la Ville est estimée à 13,12 M € TTC valeur 2015 comprenant le coût des travaux et honoraires techniques et s'échelonne de 2019 à 2022.

Pour les voies et réseaux publics intérieurs à la zone, réalisés pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la ZAC, soit la voie nouvelle, les rues Willemetz et Lecache, le réseau d'eaux usées et pluviales associé à ces rues et à la voie nouvelle et le réseau d'eau non potable lié à la voirie intérieure à l'opération, les déviations et créations des réseaux liés aux nouvelles constructions, le financement est pris en charge à 100 % par l'aménageur, comprenant

le coût du foncier si celui-ci lui est cédé, le coût de mise en état des sols le cas échéant, le coût des travaux et honoraires techniques ainsi que les frais de gestion et les frais financiers.

Les équipements de superstructure

La Ville finance le gymnase à 100%. Cet équipement sera un bâtiment pont au-dessus du boulevard périphérique. Son calendrier de réalisation se cale sur le calendrier prévisionnel de la ZAC, soit une livraison prévisionnelle en phase 2. Son coût prévisionnel (travaux et honoraires) est estimé à environ 14 M€ TDCVFE, dont 2 M€ TDCVFE pour le surcoût lié à la structure pont.

La Ville finance le centre de cultures urbaines dédiées à la danse et à la musique à 100%. Cet équipement sera construit dans le bâtiment accueillant les logements étudiants/jeunes travailleurs. Son calendrier de réalisation se cale sur le calendrier prévisionnel de la ZAC, soit une livraison prévisionnelle en phase 3. Son coût prévisionnel est estimé à environ 3,5 M€ TDCVFE pour les travaux et honoraires. La part foncière de cet équipement est estimé à 1,45 M€ TTC en valeur 2015.

Dans la mesure où l'école élémentaire Maryse Hilsz est conservée dans le périmètre de la ZAC, le financement des reconstitutions scolaires nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement est pris en charge à 100 % par l'aménageur, comprenant le coût du foncier, le coût de mise en état des sols le cas échéant, le coût des travaux et honoraires techniques ainsi que les frais de gestion et les frais financiers.

De même, la démolition de l'annexe Cristino Garcia du collège Lucie Faure est pris en charge à 100% par l'aménageur.

Autres dépenses

La Ville de Paris procédera au paiement de l'indemnité de résiliation du bail de la RIVP pour l'immeuble du 3, 5, 7 rue Cristino Garcia qui doit être démoli par l'aménageur dans le cadre de la concession. Le montant de cette indemnisation est évalué en valeur 2015 à 1,073 M€ HT augmenté, le cas échéant, de la TVA au taux en vigueur. Cette dépense sera intégralement remboursée par l'aménageur, sous la forme d'une participation qui est prévue à l'état prévisionnel des produits et des charges de l'opération.

RECETTES POUR LA VILLE DE PARIS

L'opération génère pour la Ville des recettes issues des cessions de terrains à l'aménageur pour un montant de l'ordre de 15,31 M€ HT augmentée de la TVA au taux en vigueur.

Comme prévu au paragraphe ci-dessus « Autres dépenses », une participation de l'aménageur d'un montant estimée en valeur 2015 à 1,073 M€ HT augmenté, le cas échéant, de la TVA au taux en vigueur est à prévoir en recette pour la Ville de Paris.

Le risque financier final de cette opération est supporté par la Ville.

Annexe : Bilan financier prévisionnel de la concession d'aménagement

Annexe 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte de Vincennes: Bilan financier prévisionnel

BILAN AMENAGEUR - CHARGES							1ère mandature						2nde mandature		
Postes	Participation ville (%)	Surfaces ou volumes (SDP)	unité	Prix au m² (€)	Millions d'€ HT	TVA	Millions d'€ TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisitions															
Terrains Ville de Paris		9880	m²	1550	15,31		15,31							7,66	7,66
Volumes H2 et G2		900	m²											7,66	7,66
Total acquisition terrains		10780	m²		15,31		15,31							0,15	0,15
Honoraires d'acquisition (2% du total terrain)				2%	0,31		0,31							7,81	7,81
Total Acquisitions					15,62		15,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,81	7,81
Mise en état des sols															
Démolition du bâtiment DEVE avenue de la Porte de Vincennes		141	m²	F	0,02	0,00	0,02			0,02					
Démolition des 2 bâtiments DVD boulevard Carnot		1700	m²	F	0,40	0,08	0,48			0,40					
Démolition bâtiment RVP 3,5,7 Cristino Garcia		1300	m²	300	0,39	0,08	0,47					0,39			
Démolition du l'annexe au collège Cristino Garcia		2100	m²	F	0,89	0,18	1,06						0,89		
Démolition du batiment de logements de fonction du groupe scolaire Maryse Hilz		500	m²	F	0,10	0,02	0,12			0,10					
Dépoullition des sols		10000		100	1,00	0,20	1,20			0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	
Total travaux mise en état des sols					2,80	0,56	3,35	0,00	0,00	0,11	0,03	0,09	0,16	0,03	0,00
MOE pour mise en état des sols (15%, sans aléas)		2,80	M€	15%	0,42	0,08	0,50				1,07				
Participation de l'aménageur à l'indemnisation de la RVP (perte d'exploitation bâtiment 3,5,7 Cristino Garcia + MOUS + 28 déménagements)					1,07		1,07								
Total mise en état des sols					4,29	0,64	4,93	0,00	0,00	0,83	1,30	0,68	1,25	0,23	
Travaux de VRD, espaces publics et parkings															
Création de réseaux (A, B, E, F) (1+5+7)		400	ml	5250	2,10	0,42	2,52			0,70	0,70			0,70	
Déviatiion de réseaux (batiments H1)					0,20	0,04	0,24			0,20					
Installation de chantier					0,52	0,10	0,62			0,10	0,10	0,10	0,10		
Création voie nouvelle et réaménagement Willemetz et Lecache (aménag. piétons + pistes cyclables + végétalisation + chaussée) (1+5+7)		6000	m²	350	2,10	0,42	2,52	0,10						0,70	
Réaménagement franchissement périphérique av porte de vincennes (aménag. piétons + pistes cyclables + végétalisation + chaussée) (6)	DVD 100%	10000	m²	350	3,50	0,70	4,20								
Requalification av Courteline (aménagements piétons + pistes cyclables + végétalisation) (9)	DVD 50%	4500	m²	230	1,04	0,21	1,24							0,52	0,52
Requalification Carnot, Faure, L'herminier (aménagements piétons + pistes cyclables) (4+8+10)	DVD 80%	12000	m²	250	3,00	0,60	3,60			1,00	1,00	1,00			
Création talus inversés et leur plantation (T1+T2+T3+T4)	DEVE 80%	400	ml	800	0,32	0,06	0,38			0,11	0,11			0,11	
Végétalisation de l'espace public (2+3+11+14)	DEVE 80%	20000	m²	170	3,40	0,68	4,08							1,70	1,70
Création et reprofilage de talus (Carnot et Willemetz) (3+4)	DEVE 80%	2360	m²	100	0,24	0,05	0,28			0,12		0,12			
Végétalisation des talus	DEVE 80%	17000	m²	100	1,70	0,34	2,04					0,85		0,85	
Végétalisation des avant bacs (Lagny et Courteline)	DEVE 50%	350	m²	100	0,04	0,01	0,04					0,02		0,02	
Total travaux					18,15	3,63	21,78	0,00	0,02	0,33	0,53	0,70	0,12	0,57	0,45
Honoraires MOE pour travaux VRD et espaces publics (15%, sans aléas)		18,15	M€	15%	2,72	0,54	3,27	0,00	0,12	2,56	4,09	5,34	0,92	4,35	3,48
Total travaux de VRD, espaces publics et parkings					20,87	4,17	25,04								
Travaux d'équipements d'infrastructure primaire															
Couverture des trémies du franchissement du périphérique au niveau de l'av de la Porte de Vincennes (15)	DVD 100%				7,95	1,59	9,54							7,95	
Passerelle	DVD 80%	60	ml		2,20	0,40	2,40							2,00	
Avant bec Courteline	DVD 50%	200	m²	3000	0,60	0,12	0,72					0,30	0,30		
Avant bec Lagny	DVD 50%	150	m²	3000	0,45	0,09	0,54							0,45	
Total travaux	DVD 90%	11,00	M€	5%	11,00	2,20	13,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,02	0,52	0,00
Mesure d'exploitation du périphérique (5% des travaux impactant le périphérique)		11,00	M€	15%	1,65	0,33	1,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	0,05	1,56	0,00
Honoraires MOE pour travaux d'équipements d'infrastructure primaire (15%, sans aléas)		11,00	M€												
Total travaux d'équipements d'infrastructure primaire (DVD)					13,20	2,64	15,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36	0,36	12,48	0,00
Equipements publics															
Réaménagement et reconstitution d'équipements et d'espaces publics															
Réaménagement de parcs et jardins existants (de la Paix, C. Garcia, Delaporte, Carnot ouest) (V1+V2+V4+V5+V7)	DEVE 80%	16000	m²	350	5,60	1,12	6,72							1,40	2,80
Rachat en VEFA (travaux et foncier) équipements scolaires reconstruits (réfectoire, escalier, logements de fonction) (A)	Aménageur 100 %	440	m²	2300	1,49	0,30	1,79							1,40	1,49
Equipements nouveaux à la charge du budget municipal															
Gymnase travaux dont MOE (I2)	DJS 100%	2500	m²	3478+15%	10,00	-2,00	12,00					5,00	5,00		
Gymnase surcoût structure pont	DU 100%	2000	m²	835	1,67	0,33	2,00					0,84	0,84		
Création d'un jardin public (carnot Est) (V6)	DEVE 80%	1500	m²	400	0,60	0,12	0,72							0,60	
Total travaux					19,36	3,87	23,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21	0,09	0,21
Honoraires MOE pour travaux d'équipements publics (15%, sans aléas)		7,69	M€	15%	1,15	0,23	1,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21	0,09	0,21	0,64
Total travaux d'équipements publics					20,51	4,10	24,62	0,00	0,00	0,00	5,84	7,45	0,69	1,61	4,93
Honoraires techniques															
Architecte coordonateur (2,5% du montant total des travaux sans MOE)		39,63		2,5%	0,99	0,20	1,19	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
OPC/SPS/DD/études diverses (8% du montant total des travaux sans MOE)		39,63		8,0%	3,17	0,63	3,80	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Total honoraires techniques					4,16	0,83	4,99	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52
Frais accessoires															
Impôts, assurances, annonces, insertions légales					0,50	0,10	0,60	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
Communication et concertation					1,00	0,20	1,20	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
Provision pour aléas et imprévus (10% des charges sauf foncier, rémunération, travaux gymnase pont)	62,14	10,6%			6,61	1,32	7,93	0,83	0,83	0,83	0,83	0,83	0,83	0,83	0,83
Rémunération aménageur (75 € du m² de SDP +2,5 % infrastructures primaires et espaces publics+3% coût gymnase pour MOA)		38 150	m²	75	3,79		3,79	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47
Total frais accessoires					11,90	1,62	13,52	1,49	1,49	1,49	1,49	1,49	1,49	1,49	1,49
Total charges HT avant frais financiers					90,55	14,01	104,56	2,01	2,13	5,40	13,23	15,83	5,23	28,49	18,23
Provision frais financiers					1,00		1,00	0,05	0,10	0,20	0,30	0,25	0,10		
TOTAL CHARGES HT					91,55	14,01	105,56	2,06	2,23	5,60	13,53	16,08	5,33	28,49	18,23
BILAN AMENAGEUR - PRODUITS															
Programme	Participation ville (%)	Surfaces ou volumes (SDP)	unité	Prix au m² (€)	Millions d'€ HT	TVA	Millions d'€ TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cessions de charges foncières															
Bureaux pleins sol B		14000	m²	1700	23,80	4,76	28,56							11,90	11,90
Bureaux pleins sol G1		5100	m²	1700	8,67	1,73	10,40							4,34	4,34
Bureaux pleins sol H1		5400	m²	1700	9,18	1,84	11,02								
Bureaux/activités petites entreprises (E, F)		5500	m²	600	3,30	0,66	3,96			1,65	1,65				
Total bureaux		30000	m²		44,95	8,99	53,94								
Résidence étudiants et jeunes travailleurs (A)		2700	m²	1085	2,93	0,21	3,13							1,46	1,46
Foncier équipement petite enfance associatif (A)		300	m²	1085	0,33	0,02	0,35							0,33	
Foncier Centre des cultures urbaines dédiés à la danse et à la musique (A)		1110	m²	1085	1,20	0,24	1,45							1,20	
Foncier réfectoire, logements de fonction, escalier, etc... (A)		440	m²	1085	0,48	0,10	0,57							0,48	
Total cessions de charges foncières					49,89	9,55	59,44	0,00	0,00	1,65	6,24	8,93	4,34	15,37	13,36
Participation aux équipements publics															
Aménagement de voirie (aménagements piétons + pistes cyclables + végétalisation + chaussée)(6) dont MOE	DVD 100%	4,03	M€	100%	4,03	0,81	4,83				0,80	0,80	0,80	1,63	
Aménagement de voirie (aménagements piétons + pistes cyclables)(4+8+10) dont MOE	DVD 80%	3,45	M€	80%	2,76	0,55	3,31			0,41	0,41	0,41	0,41	1,12	
Aménagement de voirie (aménagements piétons + pistes cyclables + végétalisation)(9) dont MOE	DVD 50%	1,20	M€	50%	0,60	0,12	0,72							0,30	0,30
Couverture des trémies de la dalle de l'échangeur de la Porte de Vincennes (15) dont MOE	DVD 100%	9,14	M€	100%	9,14	1,83	10,97				0,30	0,30		8,54	
Passerelle dont MOE	DVD 80%	2,30	M€	80%	1,84	0,37	2,21							1,84	
Avant bacs Courteline et Lagny dont MOE	DVD 50%	1,21	M€	50%	0,60	0,12	0,72							0,60	
Mesure d'exploitation du périphérique (5% des travaux impactant le périphérique)	DVD 90%	0,55	M€	90%	0,50	0,10	0,59	0,00	0,00	0,00	0,12	0,12	0,12	0,12	
Total DVD (y compris MOE)		21,87	26,25		19,46	3,89	23,36	0,00	0,00	0,41	1,63	1,63	1,33	14,16	0,30
Talus inversés et leur plantation (T1+T2+T3+T4) dont MOE	DEVE 80%	0,37	M€	80%	0,29	0,06	0,35			0,10		0,10		0,10	
Végétalisation de l'espace public (2+3+11+14) dont MOE	DEVE 80%	3,91	M€	80%	3,13	0,63	3,75							1,56	1,56
Réaménagement de talus (Carnot et Willemetz) (3+4) dont MOE	DEVE 80%	0,28	M€	80%	0,22	0,04	0,26			0,11		0,11			
Végétalisation des talus dont MOE	DEVE 80%	1,96	M€	80%	1,56	0,31	1,88							0,01	
Végétalisation des avant bacs (Lagny et Courteline) dont MOE	DEVE 50%	0,04	M€	50%	0,02	0,00	0,02					0,01		1,34	
Réaménagement de parcs et jardins existants (de la paix, C. Garcia, Delaporte, Carnot ouest) (V1+V2+V4+V5+V7) dont MOE	DEVE 80%	6,44	M€	80%	5,15	1,03									

ZAC PORTE DE VINCENNES
(12^{ème} ET 20^{ème} arrondissements)

DOSSIER DE REALISATION

Projet de programme des équipements publics

Annexe au projet de délibération 2015 DU 72-1°

Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC est défini par le tableau suivant :
Nota, les index (numéros et lettres) renvoient au plan de repérage annexé au présent document

EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE	MAITRE D'OUVRAGE	FINANCEMENT
Requalification du jardin public « Cristino Garcia » Environ 3 500 m ² (V1)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Requalification et agrandissement du jardin public « Delaporte » Environ 6 900 m ² (V2)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Requalification du jardin public « Carnot ouest » Environ 1 700 m ² (V5)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Requalification du jardin public « de la Paix » Environ 3 900 m ² (V7)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création d'un jardin public « Carnot est » Environ 1 500 m ² (V6)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Comblement des trémies existantes et réaménagement du franchissement du boulevard périphérique au niveau de l'avenue de la Porte de Vincennes (6 et 15)	Aménageur	Ville de Paris
Création des talus inversés (T1 à T4)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Réaménagement de talus (Carnot et Willemetz) (T3+T4)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création et végétalisation d'avant becs sur les franchissements existants (Lagny, Courteline)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création d'une passerelle dédiée de franchissement du boulevard périphérique dédiée aux circulations douces reliant Paris et Saint Mandé au niveau du boulevard Carnot et de la rue Jeanne Jugan	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création d'une voie nouvelle, de la rue de Lagny à la rue Maryse Hilsz, en passant entre le centre sportif et le groupe scolaire (1)	Aménageur	Aménageur
Réaménagement des voies Albert Willemetz et Bernard Lecache (5+7)	Aménageur	Aménageur
Requalification de l'avenue Courteline sur le franchissement du boulevard périphérique (9)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Requalification des boulevard Carnot, rues Elie Faure et Commandant l'Herminier, Du Chaffault et Jeanne Jugan avec la réalisation d'aménagements cyclables pour compléter le réseau existant (4, 8 et 10)	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
L'amélioration des continuités piétonnes Est/Ouest au niveau du Cours de Vincennes, à l'intersection du tramway avec les boulevards Soult et Davout : interventions légères telles qu'apport de végétation ou de signalétiques pour faciliter la compréhension des cheminements existants vers le tramway et les commerces et leur donner un caractère moins minéral (16)	Ville de Paris	Ville de Paris
Végétalisation des espaces publics	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris
Création réseaux eaux usées et pluviales associés à la voie nouvelle et au réaménagement des rues Willemetz et Lecache	Aménageur	Aménageur

Création réseau d'eau potable associé à la voie nouvelle et au réaménagement des rues Willemetz et Lecache	Eau de Paris/Aménageur	Eau de Paris/ Aménageur
Création réseau d'eau non potable lié à la voie nouvelle et aux voies Willemetz et Lecache	Aménageur	Aménageur
Extension éclairage public	Aménageur	Aménageur
Réseau de distribution électrique	ERDF/Aménageur	ERDF/ Aménageur
Autre réseau de distribution d'énergie	Opérateur de distribution / Aménageur	Opérateur de distribution / Aménageur
Réseaux télécommunications	Opérateur(s)telecom./ Aménageur	Opérateur(s) telecom. / Aménageur
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE	MAITRE D'OUVRAGE	FINANCEMENT
Centre des cultures urbaines dédié à la musique et la danse Environ 1 110 m ² SDP	Ville de Paris	Ville de Paris
Gymnase Environ 2 500 m ² SDP	Aménageur	Ville de Paris
Reconstitutions d'équipements pour environ 440 m ² SDP : Réfectoire du groupe scolaire Maryse Hilsz Deux logements de fonction Sanitaires Escalier de secours de l'école Maryse Hilsz et tout dispositif de sécurité ou autre équipement démoli nécessaire au fonctionnement de l'école	Aménageur	Aménageur/Ville de Paris

Lorsque le Maître d'ouvrage désigné est la Ville de Paris, elle est susceptible de réaliser ou faire réaliser l'équipement selon toutes les possibilités de montage juridique que lui offrent les textes législatifs et réglementaires qui incluent notamment :

- *Réalisation en régie ;*
- *Transfert de maîtrise d'ouvrage de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 dite « loi MOP » ;*
- *Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ;*
- *Mandat de maîtrise d'ouvrage de la loi du 12 juillet 1985 dite « loi MOP ».*

DOSSIER DE REALISATION

Projet de programme global des constructions

Annexe au projet de délibération 2015 DU 72-1°

Le projet de programme global des constructions comprend environ 38.150 m² de surface de plancher ainsi réparti :

- **Activités tertiaires/bureaux :**

24.500 m² environ de surface de plancher

- **Commerces/artisanats/services :**

6.900m² environ de surface de plancher, y compris l'équipement de petite enfance associatif

- **Equipements publics :**

4.050 m² environ de surface de plancher d'équipements de superstructure, création et requalification d'espaces de voirie et d'espaces verts.

- **Logements :**

2.700 m² environ de surface de plancher pour des logements étudiants et jeunes travailleurs.